



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DES SOURCES**

**VILLE DE DANVILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le 9<sup>e</sup> jour du mois de **septembre** de l'an **2024**, à **19h**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

**Présences :**

Mairesse : Mme Martine Satre  
Conseiller no 1 : Mme Chantal Cantin  
Conseiller no 2 : M. Pierre Jr. Grimard  
Conseiller no 3 : M. Richard Lefebvre  
Conseiller no 4 : M. Jean-Guy Laroche  
Conseiller no 5 : M. Daniel Pitre  
Conseiller no 6 : M. Gaétan Nadeau

Est aussi présente, Mme Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière, agissant à titre de secrétaire de la présente séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **19h00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**20240909-01**

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par Daniel Pitre  
Appuyé par Richard Lefebvre  
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20240909-01 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20240909-02 4.1 Séance ordinaire du 12 août 2024

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20240909-03 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 09 septembre 2024

6 LÉGISLATION

20240909-04 6.1 Politique de dons de la bibliothèque municipale

20240909-05 6.2 Octroi de contrat - Services professionnels d'accompagnement juridiques pour l'année 2025

20240909-06 6.3 Adoption du règlement numéro 2024-09 modifiant le règlement de lotissement numéro 148-2015 et ses amendements

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20240909-07 7.1 Embauche au service de sécurité incendie - pompier

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

20240909-08 8.1 Entente en matière d'entraide lors d'un incendie entre la Ville de Val-des-Sources et la Ville de Danville

### 9. TRAVAUX PUBLICS

20240909-09 9.1 Convention d'aide financière - PRACIM - volet 1 - Reconstruction du garage municipal

20240909-10 9.2 Décompte progressif numéro 4 - Réfection du poste de surpression Water

20240909-11 9.3 Autorisation - Demande d'aide financière PAVL - volet redressement-sécurisation - chemin Pinnacle

20240909-12 9.4 Autorisation - Demande d'aide financière PAVL - volet redressement-sécurisation - chemin des Canadiens

20240909-13 9.5 Décompte progressif numéro 1 - Réfection de la structure de chaussée - Chemin Saint-Félix-de-Kingsey

20240909-14 9.6 Octroi de contrat - surveillance environnementale lors des travaux d'excavation des sols contaminés et traçabilité des sols - Construction du garage municipal

### 10. HYGIÈNE DU MILIEU

20240909-15 10.1 Octroi de contrat - Traitement des déchets pour l'année 2025

### 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Rapport – émission de permis pour le mois d'août 2024

### 12. LOISIRS ET CULTURE

20240909-16 12.1 Demande au FRR - volet 2 local - Marché de Noël

20240909-17 12.2 Demande au FRR - volet 2 local - Projet de sécurisation des parcs

20240909-18 12.3 Création d'un comité culturel

### 13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20240909-19 13.1 Demande d'appui financier - Court circuit d'art 2024

### 14. VARIA

### 15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

15.1 Liste de correspondance

### 16. ÉVÉNEMENTS À VENIR

## PÉRIODE DE QUESTIONS

20240909-20 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

**ADOPTÉE**

### 3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

La mairesse transmet diverses informations aux membres du conseil.

Les membres du conseil font rapport des différents comités et des dossiers auxquels ils ont travaillé.

### 4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 20240909-02 4.1 Séance ordinaire du 12 août 2024

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **12 août 2024** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

**Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Daniel Pitre  
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du **12 août 2024** soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

### 5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

#### 20240909-03 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 09 septembre 2024

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis ont été transmises aux membres du conseil;

#### Ville de Danville

#### DÉPENSES

AOÛT 2024

<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>2 357 265,43 \$</b>
Rémunération régulière net	130 419,82 \$
Rémunération net élus	8 484,97 \$
Rémunération net incendie	12 472,62 \$
Paiements émis au 2024-09-05	1 559 074,84 \$
Liste des comptes à payer au 2024-09-09	646 813,18 \$

**Il est proposé par Pierre Grimard  
Appuyé par Gaétan Nadeau  
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

D'approuver la liste des dépenses totales telles que soumises au montant de **2 357 265,43 \$** comprenant des comptes à payer au montant de **646 813,18 \$** et d'autoriser le paiement des comptes, par la mairesse ou à défaut, la personne désignée et la directrice générale.

**ADOPTÉE**

*Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.*

\_\_\_\_\_  
*Nathalie Patenaude, trésorière*

## **6 LÉGISLATION**

20240909-04

### **6.1 Politique de dons de la bibliothèque municipale**

**CONSIDÉRANT QUE** la Bibliothèque municipale de la Ville de Danville est soucieuse d'offrir à ses usagers des livres qui se distinguent par leur qualité et leur diversité et, à cette fin, travaille continuellement au développement de ses collections;

**CONSIDÉRANT QU'**en complément des documents acquis par les moyens réguliers, la Bibliothèque municipale de la Ville de Danville accepte et intègre dans ses collections des livres qui lui sont offerts en don;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le but d'orienter les citoyens qui désirent faire un don de livres à la bibliothèque municipale, la Ville de Danville souhaite adopter une politique encadrant les actions de la bibliothèque municipale à cet égard;

**Il est proposé par Jean-Guy Laroche  
Appuyé par Gaétan Nadeau  
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** le conseil municipal adopte la *Politique de dons de la bibliothèque municipale de Danville* telle que présentée.

**ADOPTÉE**

20240909-05

### **6.2 Octroi de contrat - Services professionnels d'accompagnement juridiques pour l'année 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le cabinet Cain Lamarre a présenté à la Ville de Danville une offre de services professionnels pour l'année 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre répond aux besoins de la Ville de Danville;

**Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Richard Lefebvre  
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** la Ville de Danville accepte l'offre de services professionnels du cabinet Cain Lamarre pour l'année 2025;

**QUE** ces services professionnels soient financés à même le fonds général de la Ville.

**ADOPTÉE**

*Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.*

\_\_\_\_\_  
*Nathalie Patenaude, trésorière*

20240909-06

**6.3 Adoption du règlement numéro 2024-09 modifiant le règlement de lotissement numéro 148-2015 et ses amendements**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)*, de modifier son règlement de lotissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le cadre réglementaire de l'article 5.3.7 ayant pour effet d'établir des conditions de superficies résiduelles minimales à conserver autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone agricole lors d'un morcellement d'un terrain situé dans une zone rurale et partiellement dans la zone agricole est très spécifique et que les situations applicables sont peu probables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 5.3.7 du règlement de lotissement est peu utile et ne représente pas un enjeu en matière de développement du territoire de la Ville de Danville;

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers juridiques de la Ville recommandent de modifier le règlement de lotissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de lotissement numéro 148-2015 afin d'abroger l'article 5.3.7;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Chantal Cantin lors de la séance ordinaire du 12 août 2024 et que le premier projet de règlement a été adopté à la même séance;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique a eu lieu à cet effet le 9 septembre 2024;

**Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Jean-Guy Laroche  
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** le règlement 2024-09 soit adopté comme suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 5.3.7 intitulé « Terrain situé partiellement en zone « rurale » » est abrogé.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**

**7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES**

20240909-07

**7.1 Embauche au service de sécurité incendie - pompier**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie (SSI);

**Il est proposé par Gaétan Nadeau  
Appuyé par Pierre Grimard  
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** la Ville de Danville confirme l'embauche de Monsieur Joey Gagnon à titre de pompier au Service de sécurité incendie (SSI), et ce, en respect de la convention des pompiers actuellement en vigueur.

**ADOPTÉE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Diane Vandal	Nuisances
M. Turcotte	Signalisation au carré
Richard Letendre	Ordre du jour -Avis public
Claude Messier	Equijustice Annexion Fossé
Michel Lecours	Caisse Desjardins Projet pour l'hôtel de ville actuel Règlement d'emprunt 2023-06
Guy Chamoux	Développement industriel

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

20240909-08

### **8.1 Entente en matière d'entraide lors d'un incendie entre la Ville de Val-des-Sources et la Ville de Danville**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville est actuellement au 2e schéma de couverture de risques conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., S-3.4),

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources est également actuellement au 2e schéma de couverture de risques conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., S-3.4),

**CONSIDÉRANT QUE** selon les dispositions du schéma de couverture de risques, les organisations seront appelées à coopérer pour atteindre les objectifs de celui-ci;

**CONSIDÉRANT** l'entente en matière d'entraide lors d'un incendie présentée par la Ville de Val-des-Sources à la Ville de Danville;

Le conseiller Jean-Guy Laroche demande le vote. La mairesse utilise son droit de vote.

Vote(s) pour : 4

Vote(s) contre : 3

**Il est proposé par Gaétan Nadeau**

**Appuyé par Pierre Grimard**

**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** la Ville de Danville autorise Mme Marie-Pier Dupuis, Directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente en matière d'entraide lors d'un incendie entre la Ville de Danville et celle de Val-des-Sources.

**ADOPTÉE**

## 9. TRAVAUX PUBLICS

20240909-09

### 9.1 Convention d'aide financière - PRACIM - volet 1 - Reconstruction du garage municipal

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a pris connaissance des modalités d'application du volet 1 relatif à des projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et s'engage à les respecter ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a pris connaissance de la convention d'aide financière pour son projet de reconstruction du garage municipal et s'engage à la respecter;

**Il est proposé par Jean-Guy Laroche**

**Appuyé par Daniel Pitre**

**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** le conseil de la Ville de Danville confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Marie-Pier Dupuis, directrice générale, et madame Martine Satre, mairesse, sont dûment autorisées à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Affaires municipales.

**ADOPTÉE**

20240909-10

### 9.2 Décompte progressif numéro 4 - Réfection du poste de surpression Water

**CONSIDÉRANT** la recommandation du bureau d'ingénierie, Les Services EXP inc., mandaté pour la surveillance des travaux de réfection du poste de surpression Water ;

**Il est proposé par Jean-Guy Laroche**

**Appuyé par Richard Lefebvre**

**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** la Ville de Danville procède à un quatrième paiement de **588 962,22 \$** à l'entrepreneur en charge des travaux Construction Bois-Francs inc.;

**QUE** ces travaux soient financés par la programmation TECQ 2019-2023.

**ADOPTÉE**

*Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.*

\_\_\_\_\_  
Nathalie Patenaude, trésorière

20240909-11

### 9.3 Autorisation - Demande d'aide financière PAVL - volet redressement-sécurisation - chemin Pinacle

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option l'estimation détaillée du coût des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le chargé de projet de la Municipalité, Les Services EXP inc. , représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**Il est proposé par Chantal Cantin**

**Appuyé par Pierre Grimard**

**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** le conseil de la Ville de Danville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière de la Ville de Danville, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

#### **ADOPTÉE**

20240909-12

#### **9.4 Autorisation - Demande d'aide financière PAVL - volet redressement-sécurisation - chemin des Canadiens**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le chargé de projet de la Municipalité, Les Services EXP inc., représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau**

**Appuyé par Daniel Pitre**

**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** le conseil de la Ville de Danville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Marie-Pier Dupuis, directrice générale de la Ville de Danville, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE**

20240909-13

**9.5 Décompte progressif numéro 1 - Réfection de la structure de chaussée - Chemin Saint-Félix-de-Kingsey**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du bureau d'ingénierie, Les Services EXP Inc., mandaté pour la surveillance des travaux de réfection de la structure de chaussée du chemin Saint-Félix-de-Kingsey ;

**Il est proposé par Jean-Guy Laroche**

**Appuyé par Richard Lefebvre**

**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** la Ville de Danville procède à un premier paiement de **436 581,48 \$** à l'entrepreneur en charge des travaux La Sablière de Warwick Ltée.;

**QUE** les travaux de réfection de la structure de chaussée du chemin Saint-Félix-de-Kingsey soient financés par la subvention PAVL - volet redressement.

**ADOPTÉE**

*Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.*

\_\_\_\_\_  
*Nathalie Patenaude, trésorière*

20240909-14

**9.6 Octroi de contrat - surveillance environnementale lors des travaux d'excavation des sols contaminés et traçabilité des sols - Construction du garage municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour la surveillance environnementale lors des travaux d'excavation des sols contaminés dans le cadre des travaux de construction du garage municipal ;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau**

**Appuyé par Chantal Cantin**

**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** la Ville de Danville accepte l'offre de services professionnels de l'entreprise Environnement PH au montant de **33 615,00 \$** plus les taxes applicables;

**QUE** ces services soient financés par le règlement d'emprunt 2024-06.

**ADOPTÉE**

*Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.*

\_\_\_\_\_  
*Nathalie Patenaude, trésorière*

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

20240909-15

**10.1 Octroi de contrat - Traitement des déchets pour l'année 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville doit renouveler le contrat de traitement des déchets pour l'année 2025 ;

**Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Daniel Pitre  
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** la Ville de Danville accepte la proposition de l'entreprise Gesterra au coût de **87,30\$ /TM** plus les taxes applicables;

**QUE** ce service soit financé à même le fonds général de la Ville.

**ADOPTÉE**

*Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.*

\_\_\_\_\_  
*Nathalie Patenaude, trésorière*

**11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**11.1 Rapport – émission de permis pour le mois d'août 2024**

Le rapport d'émission des permis émis pour le mois d'août 2024 est déposé aux membres du conseil.

**12. LOISIRS ET CULTURE**

20240909-16

**12.1 Demande au FRR - volet 2 local - Marché de Noël**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville veut effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), Volet 2- local pour le projet *Marché de Noël*;

**Il est proposé par Daniel Pitre  
Appuyé par Chantal Cantin  
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** la Ville de Danville dépose une demande pour le Fonds régions et ruralité (FRR), Volet 2- local – Fonds de développement des territoires, pour le projet *Marché de Noël* pour un montant de **51 781,25 \$**.

D'autoriser Marie-Pier Dupuis, directrice générale de la Ville de Danville, à signer au nom de la Ville de Danville tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de ce projet.

**ADOPTÉE**

**20240909-17 12.2 Demande au FRR - volet 2 local - Projet de sécurisation des parcs**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville veut effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), Volet 2- local pour le projet *Assurer la sécurité des parcs*;

**Il est proposé par Jean-Guy Laroche  
Appuyé par Richard Lefebvre  
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** la Ville de Danville dépose une demande pour le Fonds régions et ruralité (FRR), Volet 2- local – Fonds de développement des territoires, pour le projet *Assurer la sécurité des parcs* pour un montant de **8 154,81 \$**.

D'autoriser Marie-Pier Dupuis, directrice générale de la Ville de Danville, à signer au nom de la Ville de Danville tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de ce projet.

**ADOPTÉE**

**20240909-18 12.3 Création d'un comité culturel**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville désire mettre en place un comité culturel dans le but de bonifier son offre culturelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité culturel assurera la mise à jour de la politique culturelle de la Ville ;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau  
Appuyé par Richard Lefebvre  
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** ce comité soit composé des personnes suivantes :

- Sylvie Desrosiers;
- Lannick Dinard;
- André Viens;
- Paule Levesque;
- Jessica Labrie;
- Lori Azine Poisson
- Catherine Magnant;
- Valérie Rousseau;
- Daniel Pitre;

**QUE** ce comité soit créé à titre consultatif pour émettre des recommandations au conseil municipal;

**De** nommer Madame Émilie Lalancette-Néron, directrice de la vitalité du territoire et des loisirs de la Ville de Danville, comme personne-ressource de ce comité culture.

**ADOPTÉE**

### 13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20240909-19

#### 13.1 Demande d'appui financier - Court circuit d'art 2024

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a reçu une demande d'appui financier pour la tenue de la troisième édition du Court circuit d'art en 2024;

**Il est proposé par Pierre Grimard**

**Appuyé par Daniel Pitre**

**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Danville autorise l'appui financier à Circuit court d'art 2024 pour un montant de **200,00 \$**;

**QUE** cet appui financier soit financé à même le fonds général de la Ville.

#### **ADOPTÉE**

*Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.*

\_\_\_\_\_  
*Nathalie Patenaude, trésorière*

### 14. VARIA

### 15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

#### 15.1 Liste de correspondance

Date	Émetteur	Destinataire	Sujet
2024-07-31	Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la mobilité durable	Mairesse	Subvention de 563 942,00\$ - (PAVL-Volet Entretien Année- 2024)
2024-08-13	Conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Camille	Ville de Danville	Lettre ouverte du conseil municipal de Saint-Camille qui mentionne leur décision de proposer une modification majeure dans le processus de sélection du préfet de notre MRC : l'élection au suffrage universel et transmission de la résolution appuyant leur décision
2024-08-14	André Roy, Président du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec	Mairesse	Lettre faisant part de leur opposition au projet de règlement-283-2024 encadrant les activités forestières de la MRC des Sources
2024-08-26	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)	Direction générale	Mise en réserve de la subvention 2023 relative au programme de redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles occasionnée par l'absence transmission des données financières 2022 et 2023 au MAMH

## 16. ÉVÉNEMENTS À VENIR

*Aucun événement*

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Ricky Bushey	Programme d'aide à la voie locale (PAVL) Nivelage Débroussaillage Fossés
Guy Champoux	Caserne Hôtel de ville – projet – taxation
Emile Lachance Goupil	Échéancier des travaux rue Grove / rue Crown TECQ Surveillance environnementale des travaux – Garage municipal
Richard Letendre	Compteur d'eau Rue Crown - Avis

20240909-20

## 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

**Il est proposé par Chantal Cantin**

**QUE** la présente séance soit levée à 20h40

**ADOPTÉE**

---

Martine Satre  
Mairesse

---

Marie-Pier Dupuis  
Directrice générale et greffière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

---

Martine Satre  
Mairesse